

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 mai 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3580, rue Léon-Landry

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0020 :

La demande de dérogation mineure 2025-0020 visant à :

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée à 5,14 mètres de la limite de propriété avant secondaire, alors que la marge minimale prescrite à la grille est de 7,6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 23 avril 2025.

(signé)
Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière